

Actualité européenne – Le Royaume-Uni et l'intégration européenne : une nouvelle orientation ?

Dans son premier discours de chef du gouvernement consacré à l'Union européenne, le 14 janvier 2008, Gordon Brown a annoncé sa décision de **procéder à la ratification du traité de Lisbonne par voie parlementaire**. La presse a vivement réagi à cette annonce et l'opposition conservatrice a lancé une importante campagne en faveur d'un référendum. Gordon Brown n'en est pas moins resté ferme sur sa position.

Une telle campagne en faveur du référendum en dit long sur la posture d'une large partie de la classe politique britannique vis-à-vis de l'intégration européenne. D'après les sondages, l'opinion publique demeure majoritairement défavorable à l'intégration européenne, donc au traité de Lisbonne. En cas de référendum, il est donc quasiment certain que le Royaume-Uni rejeterait le traité, ce qui provoquerait une nouvelle crise politique dans l'Union européenne.

Par cette décision, Gordon Brown affirme son orientation pro-européenne et s'inscrit dans le sillage de Tony Blair. Sur quoi repose toutefois cet européenisme ?

Gordon Brown a souligné : « *au lieu de nous mettre sur la touche, nous devons rester pleinement engagés en Europe afin de plaider la cause de réformes qui sont essentielles pour l'avenir économique de l'Europe et de la Grande-Bretagne* ». De même, le gouvernement britannique supporte de plus en plus mal son exclusion des organes qui gèrent la zone euro, du point de vue monétaire (Banque centrale européenne) et du point de vue économique (Eurogroupe).

L'orientation pro-européenne britannique est donc surtout le fruit de considérations pragmatiques. Elle est marquée par des préoccupations de nature économique, mais pas par un projet

politique. C'est pourtant un tel projet que porte le traité de Lisbonne. Dans les grandes capitales du continent, on se demande de plus en plus si le Royaume entend réellement faire partie de l'Union européenne, ou si elle n'aspire pas plutôt à un statut de membre associé.

Dans ce contexte, l'éventuelle nomination de Tony Blair (pressenti notamment par Nicolas Sarkozy) comme premier président de l'Union européenne en 2009, suscite de vives réactions. Les opposants à une telle nomination rappellent que le président de l'Union devrait être issu d'un pays qui adhère complètement aux progrès de l'Union et participe à toutes ses formes de coopération, ce qui n'est pas le cas du Royaume-Uni, bénéficiaire d'un statut dérogatoire dans de nombreux domaines. Le futur président de l'Union devrait d'autre part être déterminé à bâtir, notamment dans le domaine diplomatique et militaire, l'indépendance de l'Europe, notamment vis-à-vis des Etats-Unis. Compte tenu des liens très étroits que le Royaume-Uni entretient avec les Etats-Unis dans la conduite de sa politique étrangère, pourrait-il garantir à l'Union européenne une telle indépendance ?

Le Traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007 par les Chefs d'Etat ou de gouvernement, est soumis à ratification dans chacun des Etats membres avec une entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2009. Parmi les 27, seule l'Irlande procédera à la ratification par voie référendaire. La Hongrie et la Slovaquie ont déjà ratifié le traité, toutes deux par voie parlementaire et avec une large majorité. En France, le processus de ratification est en cours et devrait aboutir le 7 février 2008.

Dossiers importants

Plan Energie et Climat : des intentions politiques aux mesures concrètes

La Commission a proposé le 23 janvier 2008 un train de mesures très attendu sur l'énergie et le climat, qui traduit par des mesures concrètes les engagements pris par les Chefs d'Etat au Conseil européen de mars 2007. Rappelons les deux principaux objectifs de cette stratégie :

- **Réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 par rapport aux niveaux de 1990**
- **Porter à 20% la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie de l'UE d'ici à 2020**

Pour atteindre le premier de ces deux objectifs, la Commission propose, dans une directive, de durcir le système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE) : ce dernier couvrira un plus grand nombre de gaz à effets de serre (GES) (actuellement, seul le CO2 est pris en compte) et concernera toutes les

activités dont les émissions pourront être surveillées, rapportées et vérifiées de manière fiable, alors qu'actuellement, seules 10 000 grandes installations sont concernées : centrales électriques, raffineries, aciéries, produits chimiques, cimenteries etc.

Les quotas, attribués par Bruxelles à partir de 2013, seraient réduits progressivement pour parvenir à une réduction globale de 21% des émissions relevant du SCEQE d'ici à 2020 par rapport aux niveaux de 2005.

Il s'agirait d'enchères ouvertes, tout opérateur ayant la possibilité d'acheter des quotas dans un autre Etat. Les recettes provenant du système d'échange (environ 50 milliards d'euros par an en 2020) seraient versées aux Etats. Dans ce nouveau système, environ 40 % des émissions seront soumises au SCEQE.

Dans les secteurs qui ne sont pas concernés par

le SCEQE (bâtiment, transports, agriculture et déchets), l'Union européenne réduirait ainsi les émissions à 10% au dessous des niveaux de 2005. Pour chaque Etat, la Commission propose un objectif spécifique de réduction ou de limitation. **La France devrait réduire ses émissions de 14%.**

Pour répondre au deuxième objectif, la Commission propose de fixer des objectifs nationaux différenciés, calculés sur la base du PIB/habitant, à atteindre d'ici 2020 pour parvenir à une moyenne de 20% (contre 8,5% aujourd'hui).

Les scénarii retenus pour augmenter la part des renouvelables varient d'un Etat membre à l'autre. Trois secteurs sont particulièrement concernés : électricité, chauffage et refroidissement, transports. **L'effort demandé à la France est de parvenir à 23% de renouvelables**

(10,3% actuellement). L'Allemagne quant à elle devrait compter 18% de renouvelables dans son bouquet énergétique (contre 7% aujourd'hui). La Commission a également présenté une

proposition de cadre juridique régissant le **piégeage et le stockage du carbone**, accompagnée d'une communication sur la démonstration du piégeage et du stockage du carbone.

La Commission propose enfin d'**assouplir l'encadrement communautaire des aides d'État dans le domaine de l'environnement**.

RTE-T : l'instrument de garantie de prêt est lancé

Les investissements nécessaires à la réalisation des projets prioritaires du RTE-T sur la période 2007-2013 sont estimés à 300 milliards d'euros. Le montant effectivement prévu pour les financer n'étant que de 5 milliards environ, la Commission cherche à **stimuler l'investissement privé en leur faveur**. L'instrument de garantie de prêt poursuit cet objectif. Ses modalités étaient déjà fixées à l'annexe du règlement relatif au financement des réseaux de transport et d'énergie adopté en juin 2007. L'accord de coopération, signé le 11 janvier 2008 entre la

BEI et la Commission européenne, concrétise cet instrument.

Le nouvel instrument de garantie de prêt devrait faciliter l'engagement du secteur privé en faveur des projets prioritaires du RTE, pour lesquels il est souvent difficile d'attirer des financements privés en raison des risques élevés, aux premiers stades de l'exploitation des projets. **Doté d'une enveloppe de 1 milliard d'euros (Commission et BEI apportant chacune 500 millions d'euros), il devrait permettre de garantir des prêts de premier rang d'un volume total de 20 milliards d'euros au maximum.**

Rappelons qu'au moment de la procédure d'adoption du règlement relatif au financement des RTE, la FNTP avait fait parvenir aux institutions européennes saisies du dossier une prise de position, dans laquelle elle militait notamment pour une clarification du fonctionnement de l'instrument. **Surtout, elle avait regretté le choix de déléguer totalement sa gestion à la BEI et de limiter au maximum le risque pour le budget communautaire, ce qui réduit considérablement l'intérêt de mettre en place un tel instrument.**

Small Business Act à l'européenne : la France fait des propositions à Bruxelles

Le Secrétaire d'Etat français aux PME et au commerce extérieur, Hervé Novelli, a remis le 22 janvier 2008 à la Commission européenne les propositions de la France dans le cadre de la réflexion en cours sur l'élaboration du « Small Business Act » (SBA) à l'européenne. La Commission est d'accord sur le diagnostic, qui montre les difficultés que rencontrent les PME au sein du marché intérieur, ainsi que sur les solutions proposées par la France. Annoncé pour juin 2008, ce SBA prendra la forme d'un plan d'action transversal visant à stimuler le potentiel que représentent les PME pour la croissance et l'emploi dans l'Union. **Une consultation publique sur les différents aspects d'un tel SBA est également en ligne sur le site de la Commission européenne pour contribuer à ce plan d'action. Le délai de réponse est fixé à la fin mars 2008.**

Les propositions françaises concernent l'amélioration de la législation applicable aux PME, un accès renforcé des PME aux marchés, la promotion de l'esprit d'entreprise et l'amélioration du potentiel de croissance des PME.

Hervé Novelli a plaidé pour le respect du **principe de réciprocité dans l'accès des PME aux marchés**. Dans le cadre de la renégociation de l'Accord sur les marchés publics (AMP) à l'OMC, la France continue à promouvoir le principe d'une clause d'exception qui permettrait d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics.

Les autres mesures proposées par la France concernent l'harmonisation fiscale au niveau européen et notamment **l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés (CCCTB) ; l'introduction d'un statut de la société privée européenne (SPE) ; le lancement d'une**

réflexion sur la définition européenne des PME ; la révision des dispositifs européens en vigueur en matière de concurrence et d'aides d'Etat; le développement d'outils de financement (capital-risque, microcrédit, dette subordonnée); l'adoption du brevet communautaire et l'amélioration du système de règlement des litiges pour les brevets.

La FNTP soutient globalement ces orientations, à l'exception des critères proposés pour identifier les « PME innovantes », qui disposeraient d'un statut privilégié. De même, s'agissant de l'accès des PME aux marchés publics, elle est opposée à l'instauration de quotas, et prône en revanche des mesures d'accompagnement afin d'améliorer les conditions de réalisation et de règlement des marchés publics.

En bref...

Le 19 février 2008, le Cercle BTP des députés européens sera consacré aux questions sociales

FNTP et FFB ont choisi de consacrer le prochain Cercle des députés à des thèmes sociaux :

la proposition de directive relative aux sanctions pénales imposées aux employeurs dans le cas d'emploi de travailleurs irréguliers ressortissants de pays tiers et la Communication de la Commission européenne de juillet 2007 relative au détachement des travailleurs.

Concernant la directive prévoyant des sanctions minimales à l'encontre des employeurs de main d'œuvre en situation irrégulière, **le secteur est particulièrement vigilant sur la proposition d'introduire une responsabilité automatique de l'entreprise principale et de tous les sous-traitants intermédiaires et propose d'amender notamment cette disposition.**

Les entrepreneurs du secteur rappelleront également le souci de respecter la lettre de la directive sur le détachement des travailleurs, en particulier la possibilité de maintenir une déclaration préalable au détachement de travailleurs sur le territoire français.

La FNTP et la FFB rencontrent des acteurs clefs de la présidence française de l'Union

Alors que la présidence française de l'Union européenne débute le 1^{er} juillet 2008, les deux fédérations françaises de la construction (FNTP et FFB) ont souhaité attirer l'attention des autorités françaises sur les dossiers ayant une importance stratégique pour le BTP. Cette position commune a été adressée en décembre 2007 à Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'Etat en charge des Affaires européennes, ainsi qu'à plusieurs ministres concernés par ces dossiers.

Afin de promouvoir cette position commune, les présidents Patrick Bernasconi et Christian Baffy rencontreront plusieurs acteurs clefs de la future présidence française de l'Union au cours du mois de février 2008. Rendez-vous est pris avec Jean-Louis Borloo, Gilles Briatta, Secrétaire Général du Secrétariat général aux Affaires européennes (SGAE), Philippe Léglise-Costa, Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'Union européenne, et Pierre Cuneo, Directeur adjoint du Cabinet de Jean-Pierre Jouyet.

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : eillerm@fnpt.fr)

Clémence MALARET (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : malaretc@fnpt.fr) ou europe@fnpt.fr